



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 juillet 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de l'Économie.

Dans un article du 26 juin dernier publié sur le site internet du Fonds Monétaire International (FMI), les auteurs – sur fond d'une analyse faite de l'inflation sur l'année 2022 en Europe – expliquent qu'il appert que seulement une partie de l'augmentation des prix est due à la flambée des prix énergétiques. En effet, selon leurs recherches, les profits des entreprises en zone euro comptent pour près de la moitié de l'inflation qui a atteint son pic à 10,6% en octobre 2022.

De même, les auteurs constatent que les salaires peinent à suivre cette évolution ce qui résulte en une importante perte de pouvoir d'achat des consommateurs. Sachant qu'à l'opposé de la plupart des autres pays européens, au Luxembourg, nous pouvons compter sur l'indexation automatique des salaires qui compense une large partie de la perte de pouvoir d'achat, je voudrais néanmoins savoir de Madame la ministre et de Monsieur le ministre :

- Avons-nous des données plus concrètes sur comment se compose en détail l'inflation au Luxembourg ?
- Existe-t-il des informations sur l'évolution des profits des entreprises luxembourgeoises au courant de l'année 2022 ?
- Les taux d'intérêt ayant entre-temps grimpé à 3,5%, quel impact peut être mesuré sur la marge d'intérêts ainsi que sur les résultats des banques luxembourgeoises ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Yves Cruchten
Député